





Ai-je le droit ?	Nom de la substance ou Famille	Principaux effets et risques
Substances licites	MÉDICAMENTS (anxiolytiques, somnifères, antidépresseurs, antalgiques...) Sur Prescription médicale	<ul style="list-style-type: none"> Somnolence Troubles de la mémoire, Modifications du comportement, Troubles des capacités motrices ... Les effets sont variables selon la classe médicamenteuse.
	ALCOOL Pendant la pause méridienne Sinon : 	Effets immédiats : <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la vigilance et des réflexes, Troubles de la vision Perte d'équilibre Ivresse, perte de contrôle avec prise de risque (conduite dangereuse de véhicules), passages à l'acte violents Agressivité- Coma éthylique si absorption massive Consommation chronique : <ul style="list-style-type: none"> Maladie du foie (hépatite, cirrhose...) Cancers (ORL, bouche, œsophage...) Pancréatite Atteinte d'autres organes (système nerveux central et périphérique, cœur...)
	TABAC Consulter le Règlement intérieur Sinon : 	<ul style="list-style-type: none"> Anxiété, dépression Asthme BPCO (Bronchopneumopathie Chronique Obstructive) Insuffisance respiratoire chronique Pathologies cardiovasculaires (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral...) Cancers du poumon, de la sphère ORL, de l'appareil digestif, de la vessie.
Substances illicites	CANNABIS INTERDIT 	Effets immédiats : <ul style="list-style-type: none"> Diminution de la vigilance, des réflexes et des capacités de mémoire Troubles de perception (vue, ouïe...) Ivresse Forte angoisse Somnolence, malaise Consommation chronique : <ul style="list-style-type: none"> Modification de l'humeur Troubles cognitifs Infarctus du myocarde Troubles psychiatriques Troubles du rythme cardiaque
	AUTRES DROGUES INTERDIT 	<ul style="list-style-type: none"> Maux de tête, nausées, fièvre importante Hallucinations Baisse de la vigilance Troubles respiratoires Troubles psychiatriques Accidents cardiaques Les effets sont variables selon la substance.

Addictions et travail

Prévention des risques professionnels



Alcool et drogues sont des facteurs aggravants dans 20 à 30 % des accidents du travail
 (Source: INSERM)

Les addictions ont un lien très étroit avec les risques psychosociaux et les arrêts de travail.

Il est dans l'intérêt de l'employeur, comme des agents, de détecter et de prévenir les situations à risques le plus en amont possible.

L'environnement de travail peut à la fois protéger ou, au contraire, renforcer une addiction.



PRÉVENIR

Comment ?

Faire un état des lieux

- Le règlement intérieur¹ sur les conduites addictives existe-t'il ?
- Une liste de postes « sensibles » est-elle établie ?
- Existe-t-il des situations de travail pouvant favoriser la consommation de substances psychoactives ?

S'organiser

- Former l'équipe dirigeante, les représentants du personnel, sur la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.
- Sensibiliser et informer les agents sur les risques de ces consommations (identification des signes d'alerte, information sur la réglementation ...).
- Agir sur l'environnement de travail : conditions et organisations du travail, horaires décalés, stress, rapports interpersonnels conflictuels...
- Encadrer les pots (départs, nouvelle année...) en limitant la quantité d'alcool et prévoir suffisamment de boissons non alcoolisées.
- Permettre aux agents en difficulté de connaître les structures d'aide, les orienter vers celles-ci et vers le service de médecine du travail.

Bon à savoir

¹ Le Règlement intérieur sur les conduites addictives
Il constitue un outil indispensable pour mettre en place une politique de prévention en milieu de travail et permet d'édicter les règles relatives au contrôle et à la sanction de la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail.

Le Centre de Gestion vous propose deux modèles de règlements intérieur sur les conduites addictives :

- Règlement substances psychoactives & travail
- Règlement alcool & travail

En savoir plus →



AGIR

Vous constatez un comportement inadapté sur le lieu de travail ?

La conduite à tenir en 9 étapes

1

Identifier des comportements anormaux pouvant être dus à une consommation de substances psychoactives (propos incohérents, agressivité, somnolence, démarche titubante, désorientation...)

2

Effectuer un dépistage d'alcoolémie ou un test salivaire (pour les drogues) si le règlement intérieur le prévoit

3

Instaurer une procédure de prise en charge de l'agent en cas de situation avérée (test positif)

4

Retrait du poste de travail

5

Appel au 15 pour avis médical

6

Rédaction d'une fiche de constat ¹

7

Informer la médecine du travail et lui transmettre la fiche constat

8

Prévenir un tiers

9

Faire raccompagner l'agent par un tiers

¹ Fiche de constat disponible sur le Site Internet du CDG48